



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE VENDEGIES-SUR-ECAILLON

Séance du 09/12/2022 – 20h00

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 8

Nombre de suffrages : 14

Date de convocation

01/12/2022

L'an deux mille vingt-deux, le neuf décembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie à vingt heures au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean FAURE.

**Étaient présents (8) :** MME Mélanie BACQ, M. Daniel BOUTELIER, M. Cédric DERET, M. Jacques DOMAS, M. Jean FAURE, MME Amélie GALET, MME Joselyne GILLERON, M. Louis LEBRIEZ,

**Étaient excusés (6) :** M. Benoit CARION, M. Hubert CARPENTIER, MME Marie GUILLAUMON, MME Nathalie LODATO, M. Philippe PIERART, MME Catherine WITASSE

**Absents (1) :** Mme Brigitte DECAUX

**Avaient donné pouvoir (6) :** M. Benoit CARION donne pouvoir à M. Louis LEBRIEZ / M. Hubert CARPENTIER donne pouvoir à MME Amélie GALET / MME Marie GUILLAUMON donne pouvoir à M. Cédric DERET / MME Nathalie LODATO donne pouvoir à M. Daniel BOUTELIER / M. Philippe PIERART donne pouvoir à M. Jean FAURE / MME Catherine WITASSE donne pouvoir à MME Mélanie BACQ

### Désignation du secrétaire de séance par le Conseil Municipal

M. LEBRIEZ Louis est nommé Secrétaire de Séance

**Numéro interne de l'acte : DCM 2022/8/5**

*Thème : finances / Décisions budgétaires*

### **OBJET : AUTORISATIONS DE DEPENSES BP 2023**

M. le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales : « Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

*Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.*

*En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.*

*L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.[...] ».*

Aussi, il est proposé à l'assemblée d'autoriser le Maire, dès le 1er janvier 2023 et jusqu'au vote du prochain budget, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement non objet d'autorisations de programme dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2022, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

CHAPITRE	LIBELLE	CREDITS OUVERTS 2022 (BP + DM)	QUART DES CREDITS OUVERTS 2022 (BP + DM)	AUTORISATIONS DE CREDITS DEMANDEE 2023 JUSQU'AU VOTE DU BP 2023
21	Immobilisations corporelles	67 767,66 €	16 941,915 €	7 114,00 €
23	Immobilisations en cours	222 648,70 €	55 662.175 €	3 528,00 €
	TOTAL	290 416,36 €	72 604,09 €	10 642,00 €

Ci-après le détail des dépenses d'investissements qui devront possiblement être à mandater avant le vote du BP 2023 :

CHAPITRE	COMPTE	OBJET	MONTANT
21	2116	Achat de 5 cavurnes	1 900,00 €
21	2181	Achat et pose d'un broyeur WC	1 437,90 €
21	2184	Achat d'une fontaine à eau pour école	1 560,00 €
21	2184	Achat de deux tableaux blancs	239,70 €
21	2188	Achat et pose de stores classe école élémentaire	1 976,40 €
23	2313	Mission de contrôle technique – levée réserves construction école	828,00 €
23	2313	Modification sous-face toiture nord par un pare-feu 1/2h	2 700,00 €

Le Conseil est invité à en discuter et à se prononcer pour autoriser M. le Maire à mandater ces dépenses en cas de service fait et réception des factures avant le vote du BP 2023. Les sommes qui seront dépensées dans le cadre de cette autorisation seront reprises au BP 2023.

Après en avoir discuté, le conseil passe au vote.

*Vote pour à l'unanimité (Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 14)*

Ainsi délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Vendegies sur Ecaillon,  
Le Maire,  
Jean FAURE

